

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW – CODE 01 + HebdosLa conciliation travail-famille : un choix payant pour les entreprises et les familles**Québec lance une norme Conciliation travail-famille unique au monde**

Québec, le 5 avril 2011. — La ministre de la Famille, M^{me} Yolande James, accompagnée du ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad, et du directeur adjoint du Bureau de normalisation du Québec, M. Jean Rousseau, a présenté aujourd'hui une norme unique au monde : la norme Conciliation travail-famille. Celle-ci s'adresse à toute entreprise ou organisation qui souhaite faire reconnaître et certifier ses bonnes pratiques en matière de conciliation travail-famille.

« Les défis qui guettent plusieurs secteurs de l'économie québécoise sont bien réels : pénurie de main-d'œuvre qualifiée, difficulté à recruter et à retenir les travailleurs, particulièrement les jeunes. Dans ce contexte, miser sur la conciliation travail-famille peut être une stratégie gagnante pour les employeurs. Les organisations qui s'engageront dans la démarche de certification enverront un signal fort, qui pourra porter bien au-delà de nos frontières. La norme est un sceau d'excellence qui signifie : Ici, on favorise l'équilibre entre le travail et la famille. C'est par de tels gestes audacieux que nos entreprises arriveront à attirer et à retenir les meilleurs talents et qu'elles pourront accroître leur compétitivité sur la scène locale, voire internationale », s'est réjouie la ministre James.

« Cette mesure novatrice pour soutenir nos familles permettra certainement à nos entreprises de pouvoir compter sur le talent de jeunes parents qui veulent à la fois remplir leurs rôles familiaux et s'épanouir dans un métier qui les passionne. Je souhaite que plusieurs entreprises de la région de la Capitale-Nationale entament les démarches pour obtenir cette norme puisqu'il s'agit d'un important levier pour augmenter leur force d'attraction, favoriser une plus grande rétention de leurs employés et accroître la motivation au travail », a déclaré le ministre Sam Hamad.

Élaborée par un comité formé de représentants d'employés, d'employeurs, du milieu universitaire ainsi que d'Emploi-Québec et du ministère du Travail, la norme énonce des exigences en matière de bonnes pratiques de conciliation travail-famille, dans le respect de la réalité des organisations et des travailleuses et travailleurs. Elle vise à intégrer la conciliation travail-famille à la gestion des ressources humaines et peut s'appliquer à tous les types d'organisations, privées comme publiques, petites ou grandes.

Parmi les mesures reconnues, mentionnons les suivantes : offrir un service de garde sur les lieux de travail, des congés pour raisons familiales, une semaine de travail comprimée, un horaire flexible. Les entreprises seront encouragées à mettre de l'avant des pratiques de conciliation travail-famille répondant aux besoins de leurs employés. Quatre niveaux de certification peuvent être atteints en fonction des exigences de la norme. Plus une organisation répond à ces exigences, meilleur est son rendement. C'est le Bureau de normalisation du Québec qui évalue la conformité d'une organisation à la norme.

« Cette norme fait partie d'une série de mesures à caractère socio-économique qui peuvent servir à attirer et à retenir une nouvelle génération de travailleurs, plus exigeants pour ce qui est de la qualité de vie, tout en améliorant les conditions de travail en vigueur dans les entreprises. Le changement de culture qu'elle entraînera ne peut être que profitable pour les entreprises. Il constitue un enjeu fondamental pour la société québécoise, la première force d'une organisation étant sa main-d'œuvre », a souligné M. Jean Rousseau, directeur adjoint du Bureau de normalisation du Québec.

« Je peux témoigner aujourd'hui que nos efforts en conciliation travail-famille ne représentent pas une dépense pour notre entreprise, mais bien un investissement qui rapporte. Les mesures que nous avons mises en place nous ont permis non seulement de nous démarquer de nos concurrents, mais surtout d'attirer et de retenir des employés très talentueux », a souligné M. Steve Couture, président-directeur général de Frima.

C'est à l'initiative du ministère de la Famille et des Aînés que les travaux d'élaboration de la norme ont débuté en 2007, conjointement avec le Bureau de normalisation du Québec. Les organisations qui s'intéressent à la norme Conciliation travail-famille et à la démarche de certification peuvent s'adresser directement au Bureau de normalisation ou visiter le site Web bnq.qc.ca.

« La norme Conciliation travail-famille s'inscrit dans une série de gestes posés par notre gouvernement pour faciliter la vie des familles du Québec : des congés parentaux souples et généreux qui laissent une plus grande place aux pères, un Soutien aux enfants amélioré et un réseau de services de garde en développement constant. Encore une fois, le Québec innove par cette norme unique au monde! », a conclu la ministre Yolande James.

Mentionnons que le ministère de la Famille et des Aînés compte déjà un programme visant à favoriser et à soutenir financièrement l'implantation de mesures de conciliation travail-famille. Lancé en 2009, le Programme de soutien financier aux milieux de travail appuie les entreprises et les associations qui désirent mettre en place des mesures de conciliation travail-famille. Ce programme s'adresse en particulier aux petites et moyennes entreprises de 250 employés ou moins ainsi qu'aux organisations à but non lucratif et aux associations patronales, syndicales, professionnelles ou sectorielles dont les activités sont principalement liées au travail, à l'emploi ou à la gestion et au développement des ressources humaines. Le soutien financier accordé pour chaque initiative peut aller jusqu'à 10 000 \$ dans le cas des entreprises et jusqu'à 50 000 \$ dans le cas des associations.

– 30 –

Sources : Geneviève Hinse
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Famille
418 643-2181

Maxime Sauvageau
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Transports et
ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
418 643-6980